

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 4 décembre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Alain GOUÉZIN donne pouvoir à David BURLOT,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Annie VALO

Délibération n°2024-189

Membres en exercice : 69 Présents : 51

Absents : 18

Pouvoirs : 9

TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE

DESTINATION TOURISTIQUE BAIE DE SAINT-BRIEUC PAIMPOL LES CAPS - STRATEGIE 2023-2025 CONVENTION DE MANDAT ET FORMULAIRE « DUE DILIGENCE » AVEC AILES MARINES

Le parc éolien offshore, implanté en baie de Saint-Brieuc, est opérationnel depuis le printemps 2024. Il est composé de 62 éoliennes de 8 Mégawatts. La production d'énergie attendue s'élèvera à 1850 Gigawattheures, soit l'équivalent de la consommation électrique de 835 000 habitants. Ce parc a été développé par la société Ailes Marines (Iberdrola).

Afin de s'approprier ce parc, d'en comprendre les enjeux et de s'appuyer sur cette évolution du paysage et des capacités de production d'énergie de notre territoire, la Destination touristique a souhaité répondre aux interrogations, que représentent le site, en se mobilisant sur une opportunité de développement touristique.

La stratégie 2023-2025 de la Destination comprend un axe intitulé « Révétons les Géants de la Baie ». Il s'agit notamment d'installer des espaces pédagogiques appelés « Portes du vent » et d'aménager des belvédères et point de vue ayant pour fil conducteur les énergies. Cet axe est inscrit dans le contrat de développement touristique, qui lie l'entente inter-EPCI avec la Région Bretagne et bénéficiera d'un cofinancement régional au titre des investissements.

Ailes Marines s'engage également à soutenir financièrement l'axe « Révétons les Géants de la Baie » via le programme IBREIZH. Ce programme définissant le cadre d'intervention d'Ailes Marines sur le territoire breton en matière de développement économique et formation, de développement touristique, d'appui à la filière pêche et aquaculture, et de protection de l'environnement et de la biodiversité a été signé en 2022, entre la Région Bretagne et Ailes Matines.

Il est proposé de signer une convention de mandat entre Ailes Marines les 4 EPCI membre de l'Entente touristique régissant la Destination Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps afin d'obtenir le versement de ce soutien financier.

Le groupe Iberdrola, propriétaire de la société Ailes Marines, met en place de hauts standards en matière de transparence et de conformité. Sa politique relative au soutiens financiers ou sponsoring requiert de la part de ses partenaires de compléter un formulaire de « due diligence » (audit de vigilance) et une clause d'éthique pour la direction conformité d'Ailes Marines. Le groupe Iberdrola pourra procéder à des audits des bénéficiaires des futurs apports du programme Ibreizh.

Il est proposé d'approuver la Convention de Mandat de mise en œuvre du programme de développement économique territorial Ibreizh – volet touristique entre la Destination Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps et Ailes Marines, ainsi que les documents associés à cette convention (formulaire de renseignement administratif nommé Due Diligence (audit de vigilance) et la clause d'éthique pour la direction Compliance (Conformité) d'Ailes Marines).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la convention de mandat liant les 4 intercommunalités, membres de l'Entente régissant "Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps", et Ailes Marines, pour obtenir des cofinancements
- AUTORISE le Président, ou son représentant à remplir et signer le formulaire de renseignements administratif nommé *Due Diligence* (audit de vigilance) et la clause d'éthique pour la Direction Compliance (Conformité) d'Ailes Marines.
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de mandat liant les 4 intercommunalités, membres de l'Entente régissant "Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps", et

Ailes Marines, tout avenant à cette convention de mandat et tous les documents nécessaires à l'application de cette convention.

VOTE : Adopté à la majorité

Contre : 2 – Mme MERIAN. M. de SALLIER DUPIN

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

17 DEC. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

19 DEC. 2024

De la publication le

19 DEC. 2024



Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale